

REGLEMENT de la rencontre amicale de pêche à la carpe

La rivière la Douve est soumise à la réglementation de la 2ème catégorie et gérée par l'APPMA de Carentan. A ce titre, il est impératif d'avoir en sa possession une carte de pêche 2017 valide avec les timbres piscicoles adéquats et de respecter la réglementation en vigueur.

Article 1 : Objet de la rencontre

Le Convi-Carpe du Carp River Club, organisé les 19, 20 et 21 mai 2017, a pour objectif de réunir dans la convivialité des passionnés de pêche de la carpe. Le but premier est le partage de notre passion, et non la compétition.

Article 2 : Respect du poisson et de l'environnement

Il est exigé le plus grand respect des poissons capturés, quelle que soit l'espèce et la taille. L'utilisation du tapis de réception est obligatoire, de même que la pratique du no-kill. Ainsi, chaque poisson devra être remis à l'eau vivant avec un maximum de précautions.

Les participants seront également particulièrement respectueux de l'environnement qui les entoure. Les équipes veilleront à nettoyer les postes occupés de manière à ne laisser apparaître qu'un minimum de traces de leur passage. Des sacs poubelles seront remis à toutes les équipes.

Les feux au sol sont interdits. L'utilisation de barbecue est tolérée dans la mesure où un récipient (seau) d'eau d'une contenance minimum de 3L est placé à proximité, en cas de perte de contrôle du feu.

Article 3 : Composition des équipes

Une équipe peut être composée **d'1 seul pêcheur**, à raison de **4 cannes maximum**, ou bien de **2 pêcheurs**, à raison de **6 cannes maximum**.

Article 4 : Action de pêche

Chaque ligne ne doit être équipée que d'un seul hameçon simple. Toutes les esches habituelles peuvent être utilisées, à savoir graines, bouillettes, pellets, etc. En revanche, l'utilisation de graines n'est autorisée que dans la seule condition où ces dernières ont été préalablement trempées et cuites. Pour la pêche de nuit, l'emploi d'esches d'origine animale est interdit (vers de terre, asticot...).

L'utilisation de la barque, du bateau amorceur et de l'échosondeur sont autorisés. L'utilisation du moteur thermique n'est autorisée que pour se rendre sur son poste de pêche dans l'heure suivant le tirage au sort des postes et revenir à la mise à l'eau l'épreuve close.

Le gilet de sauvetage est obligatoire lors de l'utilisation de l'embarcation.

La pêche de nuit se déroulera dans la discrétion et le calme. Ainsi, l'utilisation de la lumière doit se faire de manière modérée, uniquement en cas de besoin.

Aucun éclairage en direction de la rivière n'est autorisé pendant la pêche de nuit sauf lors de la mise à l'épuisette.

Chaque équipe respectera le poste lui étant attribué par tirage au sort, et ne devra en aucun cas empiéter sur l'emplacement d'autrui. Cependant, il est toléré un décalage de 20m en amont et/ou aval dans la mesure où cela ne dérange pas la ou les équipes voisines.

Les équipes devront s'assurer de la protection de leur matériel et de leur véhicule vis-à-vis des animaux présents dans les herbages (prévoir piquets et rubalise)

Rappel : la circulation dans les marais avec un véhicule motorisé n'est toléré que pour se rendre et revenir sur le poste en début et fin d'épreuve en préservant les herbages.

Article 5 : Comportement des participants lors de la rencontre

Pour des raisons de sécurité des poissons, toute équipe s'absentant de son poste devra relever ses lignes. Au moins un pêcheur de chaque équipe doit rester sur le poste si les lignes sont à l'eau.

Toute personne ayant un comportement entraînant une gêne pour le bon déroulement ou qui troublera la tranquillité des autres pêcheurs de l'épreuve sera exclue de la rencontre (ivresse, feu au sol, etc...)

Pendant et après l'épreuve, votre emplacement doit rester propre (merci d'utiliser les sacs poubelles remis à votre disposition).

Article 6 : Remboursements

Dans le cas où les organisateurs devaient interrompre momentanément ou définitivement la rencontre pour des raisons climatiques ou autres, il ne serait procédé à aucun remboursement.

Article 7 : Pesée des prises

Les poids des poissons (carpes & amours) supérieur à 1kg sont comptabilisés et pris en compte dans le classement définitif. La pesée sera obligatoirement **validée** par un commissaire. Le classement définitif sera établi en fonction du poids total des prises par équipe. Le nombre de prises départagera les ex-aequo.

Article 8 : Déroulement de la rencontre

Le tirage au sort des équipes est fixé au vendredi à 13h30 précise. Les équipes non présentes à cet horaire se verront retirées du tirage au sort jusqu'à leur arrivée.

Le début de la rencontre (action de pêche) est fixé le vendredi à 15h00. La fin de la rencontre est fixée au dimanche à 11h00 précise. S'en suivront le tirage de la tombola, l'annonce du classement avec la remise des lots, suivi du repas de fin de rencontre.

Article 9 : Règlement des litiges

L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement si nécessaire, et s'engage à en informer les participants au début ou en cours de la rencontre.

Ce règlement devra être respecté par tous les participants sans exception.

Le non-respect du présent règlement pourra entraîner la disqualification de l'équipe.

L'organisation se dégage de toutes responsabilités en cas de vols, dégâts du matériel des participants pendant le déroulement de cette rencontre, ou non-respect des clauses du présent règlement.

Pour la navigation en bateau le gilet de sauvetage est obligatoire.

Je déclare avoir lu et accepté le présent règlement.

Nom et prénom pêcheur n°1 :

Signature :

Nom et prénom pêcheur n°2 :

Signature :

Rencontre amicale de pêche à la carpe des 19, 20 et 21 mai 2017

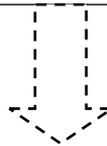
Déroulement de la rencontre

Vendredi 19 juin 2017

13H : Accueil des participants et remise du présent livret

13h30 : Rappel du règlement et tirage au sort des postes

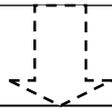
15H00: Début de la rencontre



Samedi 20 mai 2017 dans la journée

Tour des commissaires

Vente des tickets de tombola



Dimanche 21 mai 2017

11h00 : Fin de pêche

12h00 : Tirage de la tombola

12h30: Remise des lots

Photo de groupe

COMMISSAIRES

ROMAIN : 06-75-81-90-38

DAVID : 06-77-81-89-33

FICHE D'INSCRIPTION

La société de pêche de Carentan et le Carp River Club organisent les 19, 20 et 21 mai 2017 ,une rencontre amicale de pêche à la carpe sur la rivière la Douve, du Vendredi 17 heures au Dimanche 11 heures.

Programme du week-end :

➤ Vendredi 19 mai à 13h30 **précise** : Tirage au sort des places.

15h00 : début de la rencontre

➤ Dimanche 21 mai à 11h00 : Fin de la rencontre

12h00 : Tombola, Remise des lots, Suivi d'un repas

Composition équipe :

Pêcheur 1 : Nom Prénom.....

Adresse.....

N° de tél..... Email :.....

Pêcheur 2 : Nom Prénom.....

Adresse.....

N° de tél..... Email :.....

Rappel, le repas est compris dans le prix d'inscription : **merci de me confirmer votre participation.**

Présent : oui - non

Nombre de repas : 1 - 2

Adresser l'inscription à Bouillard romain, rue du 205eme RGT d'infanterie, Résidence guillaume bat D appt 62, 14700 Falaise.

Chèque à l'ordre du CARP RIVER CLUB

Pour tous renseignements : Tél 06-75-81-90-38 ou carperiverclub@gmail.com